

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 septembre 2025 à 18h00

Ordre n°11 - DÉLIBÉRATION N° DC2025-09-144

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Date de convocation : 17 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absent(s) : **11**

- dont suppléé(s) : **1**
- dont représenté(s) : **7**

Résultat du vote :

Votants : **23**

- dont « pour » : **23**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **DONNEAUD** Chantal, **GARCIER BALLADUR** Clarisse, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth et **PIGNATEL** Agnès.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **FORTOUL** Jacques, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (quitte la séance après le vote de la question n°18 et donne pouvoir à JACQUES Elisabeth), **GASTON** Arnaud, **ISOARD** Bernard, **MARTIN** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence (pouvoir à GARCIER BALLADUR Clarisse), **BANCILLON BOË** Fabienne, **BLATTMANN** Sabine, **BODIGUEL OCCELLI** Chloé (pouvoir à FORTOUL Jacques), **OKROGLIC** Dominique (pouvoir à BARDIN Régine) et **REYNAUD** Sandra (pouvoir à GARCIER-RICHAUD Hélène).

MM. **BARNEAUD** Christophe (pouvoir à BOUGUYON Yvan), **CAPEL** Denis (pouvoir à GASTON Arnaud), **OLIVERO** Albert (suppléé par MARTIN Jacques) et **ORTUNO** Miguel (pouvoir à MILLION-ROUSSEAU Daniel).

ABSENT(S) : Mme **MATTERA** Wendy.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine.

Terre de vie, Terre d'envie

DÉLIBÉRATION N°DC2025-09-144

Objet : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil communautaire,

VU les articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 ;

CONSIDERANT que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation réglementaire de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » ;

CONSIDERANT que ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit ainsi lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

CONSIDERANT ledit rapport annexé à la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la commission Aménagement réunie le 16 septembre 2025 ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, Vice-président en charge de l'Aménagement ;
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et la présente délibération sur le site internet de la CCVUSP.
- **DECIDE** de transmettre le rapport et la présente délibération à l'ORDEEC (Observatoire Régional des Déchets) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

Signature